



Les bridgeurs ont toujours du cœur !

Pour continuer à faire avancer la recherche, les bridgeurs ont toujours du cœur !

Les « tournois du Téléthon » ne peuvent pas avoir lieu mais, **ensemble**, nous pouvons continuer, cette année encore, à soutenir l'**AFM-Téléthon**.

Une page "collecte" aux couleurs du bridge a été créée.

Nous vous invitons à la relayer auprès de vos licenciés sur votre site internet et vos réseaux sociaux, avec les éléments mis à votre disposition par la FFB :

> **Une bannière web** à télécharger

> Le lien de la page collecte Téléthon de la FFB à mettre derrière votre

bannière : **<https://soutenir.afm-telethon.fr/lesbridgeursonttoujoursducoeur>**

Donnez une belle visibilité à cette opération, pour que ce 21^e partenariat avec le Téléthon et les bridgeurs soit au top !

Comment faire un don ?

Pour faire un don, trois possibilités :

- **Sur internet** sur la page de collecte AFM de la FFB* :

<https://soutenir.afm-telethon.fr/lesbridgeursonttoujoursducoeur>

- **Par courrier** : AFM Téléthon - BP 83637-16954 Angoulême Cedex 9

- **Par téléphone** au 3637

Il est possible également, comme les années précédentes, d'envoyer un chèque par courrier ou directement à la **coordination départementale** et/ou de s'associer à la mairie ou une association locale.

Retour TV

Samedi 5 décembre, retrouvez Jérôme Claessens, le porte-parole de la FFB, accompagné de la chorale Not'en Bulles dans l'émission **Chantons pour le Téléthon**.

(Re)-Découvrez le portrait de Jérôme Claessens dans l'As de Trèfle

Rendez-vous les 4 et 5 décembre pour le Téléthon 2020 sur les antennes de France Télévisions.

Chaque don effectué sur la page de collecte fera décoller le compteur du Téléthon 2020 et donnera lieu à un **reçu fiscal.*

*En effet, **66%** du montant des dons faits à l'AFM-Téléthon sont **déductibles de vos impôts**, dans la **limite de 20% de votre revenu imposable***